



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

CENTRE DE FORMATION BIGOT LIBOR SARL
13 route de la Barbée
50890 CONDE SUR VIRE

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

**« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES
DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 30 avril 2019 jusqu'au 30 avril 2022

Le préfet de département ou son représentant

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Fabrice ROSAY

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr